

Mars 2011

AVECin Association Vaudoise des EnseignantEs du Cycle initial

SPV

Ch. des Allinges 2

1006 Lausanne

Vous convie à son Assemblée Générale
le mercredi 6 avril de 15h00 à 17h30
à l' Espace Nicollier, Collège du Pontet,
(Rte du Bois 6, 1024 Ecublens
Arrêt M1 "Crochy", parcage possible dans la cour du collège, ou
sur parking "Toy's'R'Us")
ainsi qu'à l'apéritif qui suivra

1. Accueil et message de la présidente
2. Messages des invités
3. Mise en discussion du procès-verbal (www.spv-vd.ch)
4. Mise en discussion du rapport d'activité du comité
5. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
6. Election au comité
7. Démission au comité
8. Message de la SPV
9. Intervention de Anne Clerc – Georgy , formatrice à la HEP
10. Divers

Les propositions individuelles peuvent être envoyées à la Présidente jusqu'au vendredi 1^{er} Avril : Anne-Claire Chaubert, Ch. Du Devin 10, 1092 Belmont, anneclaire.chaubert@vd.educanet2.ch

Nous nous réjouissons de vous accueillir et vous transmettons nos plus cordiales salutations !

Le Comité de l'AVECIN

Rapport d'activité avril 2010 – avril 2011

Comité de l'AVECIN : des nouveaux visages

Suite au départ de notre comité de Christiane Regli, Nathalie Katz Lachavanne et Sylvie Gerber Desponds, deux nouvelles enseignantes ont signalé leur intérêt à rejoindre notre équipe. Shirin Luget, qui travaille à Yverdon-les-Bains, a été élue lors de notre dernière assemblée générale. Caroline Emch, enseignante à Corcelles-près-Payerne, a quant à elle participé aux réunions du comité pendant cette année et se présentera pour une élection officielle lors de notre AG, le 6 avril prochain.

Nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) : des avancées pour le CIN ... et une déception !

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons voté trois résolutions relatives à la LEO. Ces résolutions ont été transmises à Mme la Cheffe du DFJC. Le comité a ensuite rencontré, à plusieurs reprises, les responsables de ce dossier à la DGEO, pour défendre nos positions.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous avons constaté, lors de la présentation du projet de loi modifié, que le contenu de nos résolutions avait été pris en compte : ce texte propose en effet un horaire de 18/26 périodes pour nos élèves, n'évoque plus la nécessité d'une évaluation en 5 positions pour le CIN et maintient l'organisation de nos classes multi-âge.

Une importante déception est néanmoins venue nuancer cet enthousiasme : l'attribution d'une période de décharge pour maîtrise de classe, accordée aux enseignant-e-s généralistes suite aux revendications répétées de la SPV, ne concerne pas, dans le projet de LEO, les professionnel-le-s du CIN !

Un comité de lutte pour l'attribution de cette période de décharge à l'ensemble du degré primaire a été créé en mai 2010, lors de l'assemblée générale de l'Association Vaudoise des Maître-sse-s Primaires (AVMP). Au sein de ce comité, l'AVMP et l'AVECIN ont rédigé un document argumentaire à l'intention des députés du Grand Conseil chargés de l'étude du projet de loi scolaire. Ce document montre qu'à l'évidence, les tâches relevant de la maîtrise de classe concernent l'ensemble des maîtres de classe de l'enseignement obligatoire.

Nous avons toutes les raisons de croire que le projet de loi qui sera présenté au peuple, après étude du Grand Conseil, ne comportera plus cette inacceptable inégalité de traitement entre enseignant-e-s généralistes.

Précisions, pour terminer, que cette votation devrait avoir lieu en automne 2011. Nous espérons que le texte qui sera présenté répondra aux attentes que nous avons de nombreuses fois formulées. Des informations complètes vous parviendront en temps voulu.

« Mise en oeuvre de l'école infantine obligatoire », groupe de travail de la DGEO

Pour préparer les changements consécutifs à l'entrée en vigueur d'Harmos et d'une probable nouvelle loi scolaire, la DGEO a mis en place un groupe de travail spécialement dédié au CIN. Anne-Claire Chaubert et Mireille Brignoli participent à ces réflexions, avec d'autres enseignantes, des formateurs de la HEP et des membres de la DGEO.

Les thèmes traités lors de ces rencontres sont l'évaluation, l'établissement d'une grille horaire, l'introduction du PER et la formation des enseignant-e-s, la création de nouveaux moyens didactiques, la communication école-famille et l'articulation entre l'école infantine et le début de l'école primaire.

C'est là l'occasion de faire valoir les positions de notre association et de défendre une vision de l'école infantine à la fois exigeante, ouverte au changement et consciente du travail spécifique qui s'effectue avec de jeunes enfants.

Sur le sujet particulier de l'évaluation, qui a nourri de nombreuses discussions au comité durant cette année, nous continuerons de soutenir un modèle exclusivement formatif et non codifié. Nous sommes néanmoins conscients de la nécessité, suite à l'entrée en vigueur d'Harmos et du PER, d'élaborer des outils communs à tout le canton, permettant de communiquer aux parents la progression des enfants durant le cycle.

Des nouveaux moyens d'enseignement

Dans le cadre de l'élaboration de nouveaux moyens d'enseignement romands en lien avec le PER, des groupes de travail ont été créés autour des différentes didactiques. Anne-Claire Chaubert représente notre association dans le groupe chargé des moyens de CE.

Une grille horaire pour l'école infantine ?

En lien avec la prochaine entrée en vigueur du PER, la DGEO a mis en consultation un projet de nouvelles grilles horaires pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Dans ce contexte, Le Département souhaite établir de manière plus formelle la répartition disciplinaire des heures d'enseignement durant les deux premières années de scolarité. La DGEO a donc travaillé sur un projet de grille horaire pour l'actuel CIN, exprimé en pourcentage (sur une semaine, chaque discipline se verrait attribuer un pourcentage de temps d'enseignement).

Le comité de l'AVECIN a fait savoir son opposition à cette proposition, qui ne reflète pas le caractère interdisciplinaire de notre enseignement. Ce projet de grille horaire n'est, selon nous, pas en adéquation avec l'âge de nos élèves et les missions du début de la scolarité.

Rencontre avec l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE)

Une discussion a été menée avec les membres du comité de l'APE, à propos de l'horaire du CIN proposé dans la nouvelle mouture de la LEO (18/26 périodes).

Bien que partisans d'un horaire 20/28, nos interlocutrices ont reconnu la pertinence de notre proposition sur le plan pédagogique. En conséquence, l'APE nous a aimablement ouvert les pages de son bulletin de décembre 2010, afin de nous permettre de défendre le modèle proposé dans la nouvelle loi.

Relations avec les PPLS

Différentes questions et remarques concernant les relations des enseignant-e-s avec les PPLS sont récemment parvenues à notre comité. Il a notamment été observé que les modalités de collaboration entre enseignant-e-s du CIN et professionnel-le-s des PPLS sont fort différentes d'un établissement à l'autre. Si des rencontres, animations avec les élèves et autres possibilités de travail en commun existent dans certaines régions, et ce en amont des problèmes et en soutien à l'insertion des enfants en difficulté, elles semblent inenvisageables dans d'autres endroits du canton.

De grandes différences ont également été signalées sur le plan de la communication entre les professionnels lors du suivi d'un élève, au moment de la restitution d'un bilan ou durant le suivi d'un élève. Les pratiques semblent diverger d'une région à une autre, allant d'une communication très ouverte à des rapports quasiment inexistantes. D'autre part, les listes d'attente pour un suivi PPLS s'allongent un peu partout.

Afin d'avoir une idée plus claire de la situation, nous avons écrit à Eugénie Sayad, Cheffe de l'Office de psychologie scolaire (OPS), pour obtenir des précisions quant aux différentes procédures existantes et quant au cahier des charges des professionnel-le-s des PPLS. Une rencontre a eu lieu au mois de février 2011. D'ici l'été, l'OPS présentera une proposition de pistes de collaboration à l'AVECIN.

Avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée

En parallèle à l'élaboration de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), le DFJC a mis en consultation un avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée. La SPV et les associations qui la constituent ont été sollicitées pour participer à cette consultation.

Dans ce cadre, le comité de l'AVECIN souligne que cette nouvelle loi ne réglera pas la principale difficulté liée à l'intégration d'élèves à besoins particuliers dans nos classes, difficulté qui s'identifie essentiellement, nous le savons, à un manque de moyens financiers et de personnel qualifié.

Un nouveau site internet pour l'AVECIN

Il y a plusieurs années de cela, l'AVECIN avait été l'une des premières associations de la SPV à mettre en ligne un site internet. Ce site a, depuis lors, bien vieilli. Le comité souhaite donc en rafraîchir la mise en page et le contenu, pour donner de notre association une image plus dynamique et offrir à nos membres davantage d'informations et des ressources. Nous espérons pouvoir mettre en ligne cette nouvelle mouture de notre site ce printemps encore.